



LA ROUTE RANDONNEE DECOUVERTE

25 juillet au 31 juillet 2021.
Rassemblement le samedi 24 juillet.

LA FICHE D'INSCRIPTION EST INDIVIDUELLE.
Les neuf pages sont à retourner complétées et signées.

Nom :

Prénom :

N° de Licence :
(Préciser FFE ou autre)

Je n'ai pas de licence pour l'année 2021, je demande à l'organisation de me la fournir
Nous vous contacterons par téléphone afin de nous communiquer les éléments nécessaire.

Adresse :

Ville :

Département :

Région :

Courriel (**merci de remplir lisiblement**) : _____ @

Téléphone :

Date de naissance :

Sexe :

EQUIDES PRESENTES : Renseignements obligatoires

Nom de l'équidé :

N° sire :

N° Transpondeur :

N° UELN :

Joindre la copie des papiers de l'équidé et du carnet de vaccination

Date du dernier rappel des vaccinations obligatoires selon la législation en vigueur

Dernier rappel le : --/--/----



Si vous n'êtes pas le propriétaire de l'équidé présenté :

Nom du propriétaire :

Adresse du propriétaire :

Tel du propriétaire :

Si vous êtes mineur(e), coordonnées de l'adulte accompagnateur responsable :

En cas d'urgence Nom et N° tel de la personne à contacter :

Vous serez (cocher)

Cavalier

Attelage

Marcheur

*Accompagnateur

Vététiste

Assis attelage

*Si vous êtes accompagnateur indiquer la/les randonneurs que vous accompagnez :

*Si vous êtes cavalier, veuillez indiquer votre niveau d'équitation :

*Si vous êtes meneur d'attelage, veuillez indiquer le nombre de chevaux :

*Si vous êtes loueur d'équidé, veuillez indiquer les coordonnées du loueur :

*L'accompagnateur est la personne qui seconde un randonneur. Il monte le parc destiné au cheval de la personne qu'il accompagne. Il s'occupe du suivi du véhicule du ou des randonneur(s) qu'il accompagne ainsi que du transport du matériel de clôture. Il a interdiction d'emprunter le parcours balisé de la randonnée découverte, mais bénéficie des repas, spectacle et visites proposées. Le randonneur et son accompagnateur n'ont pas le droit de prendre le bus.

Vous souhaitez participer (cocher) :

Du 25 Juillet au 31 Juillet 2021

Du 28 Juillet au 31 Juillet 2021

Toute la durée de la randonnée.

Pour les personnes inscrites les quatre derniers jours, si vous souhaitez dîner la veille avec les participants cochez la case :

Dîner du mardi 27 juillet 2021 : 20€ (le paiement s'effectue à l'inscription, merci de l'ajouter à l'acompte).



Pour les personnes inscrites les quatre premiers jours, si vous souhaitez prendre le petit déjeuner le matin de votre départ (le jeudi) avec les participants cochez la case :

- Petit déjeuner du jeudi 28 juillet 2021 : 8€ (le paiement s'effectue à l'inscription, merci de l'ajouter à l'acompte).

MERCI DE PRECISER VOTRE BOISSON HABITUELLE LE MATIN

Pour votre petit déjeuner: Café Lait/chocolat Thé

Vous souhaitez (cocher).

- Laisser votre véhicule à votre étape finale afin d'être libre de votre horaire de départ chaque matin (nous transporterons vos bagages et matériel durant toute la durée de votre participation. Attention ! vous devez vous rendre au point de rassemblement soit le 24 ou le 27 juillet par vos propres moyens **PENSEZ COVOITURAGE.**
- Faire suivre votre véhicule tous les jours (chaque jour matin ou soir selon les étapes, un convoi est organisé afin que vous déposiez votre véhicule à l'étape du soir. L'organisation vous rapatriera sur l'étape de départ du jour.

Je choisis le tarif :

- | | |
|---|-------|
| <input type="checkbox"/> Adulte 7 jours : | 695 € |
| <input type="checkbox"/> Adulte 4 jours : | 495 € |
| <input type="checkbox"/> Enfant - de 12 ans 7 jours : | 560 € |
| <input type="checkbox"/> Enfant - de 12 ans 4 jours : | 380 € |
| <input type="checkbox"/> Accompagnateur 7 jours : | 455 € |
| <input type="checkbox"/> Accompagnateur 4 jours : | 340 € |

Aucune personne non inscrite en tant que randonneur ou accompagnateur n'a l'autorisation de passer la nuit sur le lieu de bivouac, de participer aux visites, d'avoir accès aux douches ou de rejoindre les randonneurs sur l'étape de la pause déjeuner.

Montant de l'acompte à verser à l'inscription :

- Adulte 7 jours 278€
- Adulte 4 jours vous versez l'intégralité de votre engagement



- Enfant -12ans 7 jours 224€
- Enfant -12 ans 4 jours vous versez l'intégralité de votre engagement
- Accompagnateur 7 jours vous versez 182€
- Accompagnateur 4 jours : vous versez l'intégralité de votre engagement

Paiement par chèque libellé au nom de : **Association Découverte du patrimoine à cheval.**

Possibilité par virement bancaire.

Demande du RIB par mail à : laroutedusel.organisation@gmail.com

Que vous soyez cavalier, meneur, marcheur, accompagnateur ou vététiste, l'inscription sera **validée à réception du dossier complet et versement de l'acompte.**

ASSURANCES et documents à fournir

A votre inscription :

-Votre numéro de licence (si vous en possédez une) avec copie du document

Et

-Votre attestation d'assurance responsabilité civile mentionnant couverture sortie sportive.

-votre certificat médical mentionnant la pratique sportive pour une randonnée de 7 ou 4 jours. Daté maximum de un mois avant le départ de la randonnée.

- la copie du passeport de votre équidé avec les vaccins **obligatoires au jour du départ** effectués et tamponnés par un vétérinaire.

La copie de ces documents est OBLIGATOIRE pour tous les participants.

Dossier complet à renvoyer à l'adresse suivante :

Association Découverte du patrimoine à cheval Hameau de Serres 12310 Palmas d'Aveyron.



FICHE TECHNIQUE

Matériel à prendre :

Gilet phosphorescent (prévoir en cas de brouillard).

Tente et duvet.

Pour tous les participants, prévoir une gourde, une lampe torche, un vêtement de pluie, des chaussures de rechange.

Les affaires de toilette. Un maillot de bain.

Le port du casque ou de la bombe est obligatoire pour tous les vététistes et cavaliers.

Pour les cavaliers et meneurs :

Le soir votre (vos) cheval (chevaux) sera (seront) dans un parc installé si vous le souhaitez par nos soins à l'emplacement qui vous sera indiqué par l'organisation avec votre matériel.

Le matériel de chacun doit être rassemblé et emballé par vos soins dans un grand sac ou avec des tendeurs.

Le sac dans lequel le matériel sera rassemblé doit être identifié par une fiche plastifiée mentionnant LE NOMBRE DE CHEVAUX à parquer ainsi que vos nom et prénom.

Nous conseillons à chacun(e)s d'identifier votre matériel par un signe particulier (initiales, marquage...).

- 12 piquets de clôture en fer ou en plastique avec marquage personnalisé (afin d'éviter toute perte) sur chacun.

- ruban dans **ENROULEUR obligatoire** avec poignée.

- poste de clôture électrique avec poignée (les postes très lourds comme les batteries de véhicules ne sont pas acceptés pour le montage des parcs par les bénévoles).

- 2 seaux par cheval

Penser à prendre également un licol et une longe de rechange (longe pour mettre à l'attache).

Prévoir pharmacie de premier secours pour vous et votre cheval.

Location de chevaux

Pour tous ceux qui souhaitent louer leur cheval, une liste de partenaires est disponible sur le site www.laroutedusel-rando-decouverte.com



Transport et navettes

Formule 1 : Si vous ne faites pas suivre votre véhicule chaque jour, vous avez la possibilité de le laisser directement à l'étape d'arrivée. Un espace prévu à cet effet sera disponible et fléché.

L'organisation ne prend pas en charge la surveillance des véhicules laissés sur l'étape d'arrivée. Vous devez vous rendre à l'étape de départ par vos propres moyens.

Chaque jour, vos bagages personnels seront transportés à l'étape du soir par nos services. Vos horaires de départ en matinée seront d'avantage libre.

Formule 2 : Si vous souhaitez faire suivre chaque jour votre véhicule : Chaque matin, à heure précise (horaire communiquée sur tableau d'affichage pendant la rando) un transfert a lieu.

Mené par un bénévole, le convoi des véhicules se rend jusqu'à l'étape du soir.

Sur place, après avoir garé votre véhicule, un bus assurera votre transfert jusqu'au bivouac, point de départ de votre journée.

Repas

Les repas compris inclus dans votre inscription sont :

Participants 7 jours : petit déjeuner, déjeuner et dîner du samedi soir.

Participants 4 premiers jours : petit déjeuner, déjeuner et dîner du samedi soir au mercredi soir.

Participants 4 derniers jours : petit déjeuner, déjeuner et dîner du mercredi au samedi soir.

Les repas sont assurés matin midi et soir. Seuls les randonneurs et accompagnateurs inscrits pourront avoir un repas.

Toutes les personnes souhaitant se joindre aux participants pour se restaurer ensemble le soir, doivent réserver directement auprès des restaurateurs ou des municipalités. (cf voir programme)

Aucune personne non inscrite randonneur ou accompagnateur ne pourra se joindre au repas du déjeuner.

Les participants ayant un régime particulier (végétarien ou végétalien) doivent le signaler à l'inscription.

Sanitaires

Des douches, lavabos et toilettes seront à disposition des randonneurs dans des équipements souvent publics près des lieux de campement. Prévoir un maillot de bain, pour les douches communes type stade de foot.



Itinéraire

Tous les jours les itinéraires vous seront communiqués. Aucune carte ne sera distribuée. Les itinéraires sont reconnus et balisés. Le type de balisage vous sera indiqué le jour du départ. La distance entre les étapes du soir est d'environ 20 à 37 km avec une pause du déjeuner.

L'assurance de l'organisation ne couvre que le circuit défini et balisé sous sa responsabilité.

Service médical et vétérinaire

Les services vétérinaires ou si besoin d'un maréchal ferrant seront à la charge du propriétaire de l'animal et devront être acquittés sur place.



La Route Randonnée Découverte

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(À lire par tout participant inscrit)

Toute personne inscrite à La Route Randonnée Découverte organisée par l'association découverte du patrimoine à cheval déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et accepte de s'y conformer.

La Route Randonnée est une randonnée sans esprit de compétition, qui doit s'accomplir dans le respect du cheval, de l'environnement, de la propriété privée et bien sûr des autres participants, quel que soit leur moyen de locomotion.

Article 1 – Supports publicitaire

Aucun support publicitaire ne sera admis en dehors de ceux apposés par l'organisation.

Article 2 - Inscription et annulation

Vous pouvez vous inscrire pour la totalité du parcours ou pour les quatre premiers jours ou les quatre derniers jours.

L'arrivée des participants se fait la veille du départ.

Pour les randonneurs inscrits à partir du premier jour le repas du soir est inclus dans l'inscription.

Pour les randonneurs inscrits les quatre derniers jours, le repas de la veille du départ reste à la charge du randonneur. Il doit être réglé à l'inscription.

L'arrivée le matin même du départ ne donne lieu à aucun remboursement.

Les personnes inscrites pour la totalité de la randonnée : les inscriptions ne seront enregistrées qu'à l'encaissement de l'acompte représentant 40%, le solde devra être réglé au plus tard le jour de l'arrivée.

Les personnes inscrites les quatre premiers ou les quatre derniers jours, versent à l'inscription l'intégralité de la somme due pour quatre jours.

En cas d'annulation de la part de la personne inscrite, pour quelque motif qu'il soit, aucun remboursement des sommes versées ne peut être réclamé à l'association organisatrice. **Toutefois il est possible pour chacun de souscrire une assurance annulation auprès d'assurances spécialisés.**

L'abandon en cours de parcours ne donne droit à aucun remboursement.

En cas d'annulation de la part de l'association organisatrice, les sommes versées seront remboursées par chèque sur demande écrite par lettre recommandée avec accusé réception. Le simple remboursement des sommes versées délie l'organisation de tout engagement et l'exempte de toutes indemnités envers le participant.

Article 3 - Assurance et responsabilité

Les participants devront être assurés en responsabilité civile pour sortie sportive et couverture du risque incendie des bâtiments et forêts, dégâts aux cultures.



Les participants devront posséder une licence sportive en cours de validité ou une assurance individuelle accident et un **CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE** ainsi qu'une assurance individuelle responsabilité civile couvrant le cheval.

Le port du casque est obligatoire pour tous les cavaliers et vététistes. **Dans le cas où le port du casque ne soit pas effectué, le cavalier ou vététiste déclare décharger l'organisation de toute responsabilité due au non usage de cette protection.**

L'annulation d'une inscription étant toujours génératrice de frais, il est possible de souscrire auprès de votre assureur habituel ou d'une assurance spécifique les garanties nécessaires.

L'organisation est couverte par une assurance « responsabilité civile ». Elle agit en qualité de coordinateur entre les participants d'une part, et les prestataires de services d'autre part. Il en résulte notamment qu'elle ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout accident, blessure, irrégularité détérioration des effets, pertes, vols ou autres. Les participants devront être assurés par leur responsabilité civile pour leurs dommages propres. Si les circonstances l'y obligent, l'organisation se réserve le droit de modifier le programme ou ses prestations.

Article 4 - Meneur d'attelage, cavaliers et chevaux, marcheurs.

La Route Randonnée Découverte à cheval ou en tant que meneur nécessite un niveau d'équitation au moins équivalent au galop 4 d'attelage. Un contrôle de fiabilité du matériel sera effectué avant le départ.

Les cavaliers doivent être à l'aise aux trois allures et avoir une connaissance du cheval en extérieur suffisante.

Les chevaux devront obligatoirement remplir les conditions suivantes : *Etre en parfaite condition pour randonner.

*Etre ferré ou porter des protections type hipposandales , leur permettant de randonner.

*Provenir d'une écurie indemne, depuis 30 jours, de toute maladie contagieuse pour l'espèce équine (certificat vétérinaire) et ne présenter aucun signe clinique de maladie. Pour être valable, l'ensemble des pièces devra avoir été certifié et visé par un vétérinaire ou un officier des haras et présenté au contrôle vétérinaire au départ de la manifestation. Les participants doivent se présenter avec le document d'identification du cheval et les vaccins officiels de la grippe équine pour les chevaux français et de la rage pour les chevaux étrangers. Un contrôle sanitaire peut être effectué le jour du départ.

La Route Randonnée Découverte pour les marcheurs inscrits à la totalité du parcours nécessite un niveau de marche soutenue. Pour les cyclistes, seul les vélos de type VTT ou tout terrain (électrique ou non) ont la possibilité de participer.

NB : attention aux chiens ! Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident causé par les chiens. Les parties lésées seraient alors invitées à se retourner contre les propriétaires des chiens en cause.

Article 5 -Participants mineurs.



Les jeunes randonneurs de moins de 18 ans devront être accompagnés d'un adulte et préciser sur le dossier d'inscription les coordonnées de la personne responsable durant la randonnée. Le tout validé par les responsables légaux.

Article 6 –Matériel pour parquer chevaux.

Les cavaliers et meneurs d'attelage devront prendre leur propre matériel de clôture pour les parcs de leurs chevaux. **Le matériel doit être marqué (marquage personnalisé sur piquets, enrouleur, poste, seaux) et rassemblé à l'aide d'un grand sac ou tendeurs. Le randonneur doit indiquer à l'aide d'une fiche plastifiée leurs noms et le nombre de chevaux à parquer.** Ces piquets seront confiés aux membres de l'organisation chargés de monter les parcs. Ils indiqueront aux randonneurs l'emplacement de leur parc à leur arrivée sur le campement. Si vous ne souhaitez pas confier à l'organisation le montage de votre parc, veuillez le signaler sur la fiche d'inscription.

Article 7 - Accompagnateur

Un accompagnateur est une personne qui seconde un randonneur (ex. il conduit le véhicule, monte le parc...) mais qui **n'emprunte pas le parcours balisé**. Il bénéficie des repas, visites organisées et diverses animations proposées.

Article 8 - Transport des véhicules.

Afin de pouvoir partir le plus tôt possible le matin, l'organisation vous propose de garer vos véhicules à votre étape finale. L'équipe de bénévoles se chargera de transporter les affaires de chaque randonneur. Il est obligatoire d'en informer l'organisation sur dossier d'inscription avec votre numéro de téléphone **ou par téléphone ou mail au plus tard 1 mois avant la date de rassemblement**. L'organisation prendra contact et vous indiquera le lieu exact pour stationner le véhicule.

Article 9 – Reconnaissance

Les participants se verront remettre un bracelet qu'ils devront porter obligatoirement pour l'accès aux repas.

Article 10 – Régime alimentaire particulier.

Les participants ayant un régime alimentaire personnel ne sont pas pris en compte. Dans le cas de régime alimentaire pour raison médicale, sur attestation, à la condition de le mentionner sur dossier d'inscription, l'organisation fera de son mieux afin de contacter les prestataires de la restauration et s'adapter.

Article 11 –Eviction

L'organisation se réserve le droit de faire appel aux représentants de l'ordre public et de solliciter le départ de tout participant qui perturberait le bon déroulement de la randonnée; ceci sans remboursement du montant de l'inscription. L'organisation se réserve le droit d'éviction de toute personne qui suivrait la randonnée et profiterait de la structure d'organisation sans être légalement inscrite.



Article 12 – Bien-être animal.

Le bien-être des animaux est à la base de l'esprit de la Route Randonnée Découverte, toute personne faisant preuve de mauvais traitement envers un cheval, un chien ou tout autre animal, pourra être exclue par l'organisation.

Article 13 – Droit à l'image.

L'organisation se réserve le droit d'utiliser les images sur lesquelles vous pourriez apparaître.

Article 14 -Tous randonneur inscrit à cette manifestation doit respecter les règles de prudences suivantes :

- Pour voyager loin, **je ménage ma monture** en gérant son allure selon sa condition physique, la nature du terrain et le relief.
- Je conserve les distances entre les chevaux (minimum 1,50 m)
- Lorsque je monte un cheval qui botte, je le signale aux autres cavaliers en attachant un ruban rouge à la queue.
- Les harnais des attelages porteront au moins un grelot
- Je ne trotte pas sur le goudron en descente à cause des risques de glissade.
- Je ne double pas au galop un cavalier ou un groupe de cavalier.
- Je reste visible par tous temps et à toute heure en m'habillant de couleurs claires et en portant des bandes réfléchissantes de nuit.
- Je garde avec moi un cure pieds en promenade.
- Je respecte la faune, la flore, la géologie et les sites rencontrés sur mon parcours en **ne jetant pas de mégots, ni rien qui ne puisse prendre feu ou polluer.**
- Pour éviter que mon cheval piétine des espèces sauvages ou cultivées je ne sors pas des chemins et sentiers balisés, **je ne traverse ni les cultures ni les plantations.**
- Je referme derrière moi les barrières que j'ai ouvertes.
- Je suis courtois avec toutes les personnes rencontrées sur mon parcours.
- Quand je croise des promeneurs, je ralentis l'allure et je prends mes distances.

Je soussigné(e),,
déclare accepter et respecter toutes les clauses de ce règlement concernant ma participation à la Route Randonnée Découverte. Signature (Nom et prénom)



Accord d'utilisation d'image(s) personnelle(s) pour participant(e) majeur(e)

En conformité avec la législation actuelle, nous devons demander aux participant(e)s leur autorisation manuscrite afin de pouvoir utiliser les images de la Route Randonnée Découverte sur laquelle ils peuvent figurer.

Mention à reproduire de manière manuscrite pour un(e) participant(e) majeur(e) :

« Je soussigné(e), nom & prénoms....., atteste par la présente, donner l'autorisation aux organisateurs de la Route Randonnée Découverte, d'utiliser aux fins de promotion de la Route Randonnée Découverte, les images (photographies, vidéos, etc..), prises sur l'itinéraire et/ou lors des haltes de la randonnée, me concernant et/ou concernant, nom & prénoms m'accompagnant.

Conformément à la législation en vigueur, je reconnais donner cet accord libre de droits pour l'utilisation de ces images pour la presse, Internet, ainsi que pour tous les supports médiatiques existants et/ou à venir.

Fait en exemplaire(s), à Le pour faire valoir ce que de Droit.

Signature avec mention « Bon pour accord » »



Accord d'utilisation d'image(s) personnelle(s) pour participant(e) majeur(s) accompagné(e) d'enfant(s) mineur(s)

Mention à reproduire de manière manuscrite pour un(e) participant(e) majeur(e) accompagné(e) d'un ou de plusieurs enfants mineurs :

« Je soussigné(e), nom & prénoms, atteste par la présente, donner l'autorisation aux organisateurs de la Route Randonnée Découverte , d'utiliser aux fins de promotion de la Route Randonnée Découverte, les images (photographies, vidéos, etc..), prises sur l'itinéraire et/ou lors des haltes de la randonnée, me concernant et/ou concernant, les enfants mineurs :

nom & prénoms m'accompagnant, et :

- nom & prénoms,

enfant(s) mineur(s) m'accompagnant, pour le(s)quel(s) je reconnais avoir autorité pour donner cet accord.

Conformément à la législation en vigueur, je reconnais donner cet accord libre de droits pour l'utilisation de ces images pour la presse, Internet, ainsi que pour tous les supports médiatiques existants et/ou à venir.

Fait en exemplaire(s), à Le pour faire valoir ce que de Droit.